



COMPIEGNE

Oise Hebdo

SANTÉ

Inauguration de locaux spécifiques

L'hôpital améliore l'accueil et la prise en charge des mineurs victimes de violences

Les mineurs victimes de violences ont désormais un espace qui leur est dédié au sein du centre hospitalier de la cité impériale. Des locaux spécifiques ont en effet été aménagés, afin d'améliorer la prise en charge des enfants, tout en leur proposant un lieu sûr, à même de les aider à exprimer leurs souffrances. Mis en place en partenariat avec l'association «La Voix de l'Enfant», cet espace a été inauguré lundi 25 mai, en présence de l'ex-première dame de France, Anne-Aymone Giscard d'Estaing, présidente et fondatrice de la Fondation de l'Enfance.

L'ouverture de ces locaux permet à l'hôpital d'offrir aux victimes un parcours unique et simplifié, afin de leur éviter de répéter plusieurs fois leur calvaire. Sur place, enquêteurs et psychologues peuvent dialoguer avec les enfants dans une pièce munie d'une caméra et d'un micro intégrés au décor, tandis que derrière une glace sans tain leurs déclarations sont enregistrées et filmées : «Les parquets de Compiègne

et de Soissons sont les principaux utilisateurs de ce dispositif», explique le docteur Bernard Marc, en charge de l'unité de médecine légale située au niveau des urgences. «Dans une salle d'audition, l'officier de police judiciaire peut parler librement avec la victime, accompagné d'un psychologue. L'enregistrement sonore et audiovisuel de cette déposition est effectué sur place par un autre enquêteur situé dans une salle technique équipée de trois graveurs DVD et d'un écran de contrôle. Il assiste son collègue et assure le bon enregistrement de l'audition. Tout est simplifié, car auparavant le mineur était obligé de se rendre au commissariat ou à la gendarmerie.»

Le bilan psychologique est aussi réalisé dans ces locaux «dont l'environnement particulièrement adapté facilite la décontraction et le recueil sans traumatisme des dires de l'enfant, grâce à un mobilier spécifique, des jouets et un écor sécurisant». Par la suite, le médecin réalise sur place



Les nouveaux locaux destinés à accueillir les enfants ont été inaugurés en présence de l'ex-première dame de France, Anne-Aymone Giscard d'Estaing, présidente et fondatrice de la Fondation pour l'Enfance (deuxième en partant de la droite).

l'examen médico-légal. La victime bénéficie donc dans la même journée et dans le même lieu d'une prise en charge améliorée et d'une coordination entre les différentes structures et institutions.

Si les locaux ont été mis à disposition par l'hôpital, l'équipement audiovisuel a été financé et installé par l'association «La Voix de l'Enfant» et son partenaire SFR (voir encadré).

«Sous l'impulsion du GIP pour la santé, contre la violence en Picardie, et du centre hospitalier de Compiègne, ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier et matériel de la Fondation pour l'Enfance qui a mobilisé une enveloppe de 15 000 euros pour l'aménagement des locaux et de la salle d'accueil. L'association La Voix de l'Enfant a fait le reste. C'est

donc une mobilisation générale qui s'est effectuée au service des enfants victimes», indique-t-on du côté de l'hôpital.

Grâce à l'aménagement de ces locaux, les différents intervenants espèrent, au cours des années à venir, aider de plus en plus de victimes. Selon le centre hospitalier, en 2008 342 victimes mineures de violences ont été examinées, soit 35% de plus que l'année précédente, dont 158 pour abus sexuels (+75%). Des chiffres qui n'ont rien de définitif, puisque «nombre de victimes ne se manifestent jamais», indique Martine Brousse, directrice de la «Voix de l'Enfant». «En France, il n'existe malheureusement pas de statistiques officielles sur le sujet, d'où la difficulté pour les magistrats et praticiens de mettre en place des dispositifs adaptés. Notre méconnaissance dans ce domaine nous a fait perdre beaucoup de temps dans le traitement des souffrances. Il est donc nécessaire d'accélérer le mouvement.»

S. C.



Policiers, gendarmes ou psychologues recueillent les témoignages des victimes, tandis qu'un enregistrement est effectué derrière la glace sans tain.

Un matériel financé par l'association

Toute l'installation d'enregistrement audio et vidéo proposée dans les locaux de l'unité de médecine légale de l'hôpital de Compiègne a été financée par l'association «La Voix de l'Enfant». Une somme qui s'élève à 16 000 euros, à laquelle il convient d'ajouter la mise en place d'une table en verre («parfois les enfants, apeurés, se cachent sous la table pour raconter leurs souffrances, or il faut capter de telles images pour le dossier d'instruction», selon la directrice de l'association) et éventuellement d'un ordinateur. Les aménagements ne sont donc pas terminés, puisque «La Voix de l'Enfant» se propose de répondre aux besoins des praticiens, afin d'améliorer la prise en charge des enfants, tout en répondant aux spécificités locales. Par ailleurs, hors coût du matériel, les travaux d'aménagement des locaux mis à disposition peuvent également être financés - ce qui n'était pas le cas à Compiègne -. «Nous réalisons ces travaux depuis dix ans, en partenariat avec SFR. Sans eux, nous ne pourrions pas payer. Nous allons aussi parfois jusqu'à payer le poste de référent psychologue ou éducatrice, durant les douze ou dix-huit premiers mois, le temps de trouver un relais financier par un conseil général ou l'hôpital.»

Concernant ses ressources financières, l'association fonctionne essentiellement grâce aux donateurs privés, aux fonds d'entreprises («70% de nos finances viennent des entreprises») et à 5% de subventions de l'Etat et de l'Europe.